

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 septembre 2021 - Délibération n° 2021/09/11

Objet : MODIFICATION DES STATUTS DU PAYS SUD CREUSOIS

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 21 septembre 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – SARTY DENIS – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – PARAYRE Régis – MEYER Christian – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – DEFEMME Catherine – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique.

Étaient excusés : VELLEINE-DEMAY Corinne – DUBOUIS Sandrine – SIMON-CHAUTEMPS Franck – RIGAUD Régis – FINI Alain – LAGRAVE Annick – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – RABETEAU Raymond – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – LAPORTE Martine.

Pouvoirs (Cf. loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permettant à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. Mme DUBOUIS donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. M. SIMON-CHAUTEMPS Franck donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
5. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
6. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à M. LAINE Joël
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
8. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. M. GAILLARD Thierry
9. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves

Suppléance : M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude MOREAU.

Scrutin ordinaire

| En exercice | Présents | Votants | | | |
|-------------|----------|---------------|----------|--------|---------------|
| 64 | 43 | 52 | | | |
| Pour | Contre | Abstention(s) | Blanc(s) | Nul(s) | Refus de vote |
| 52 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Vu la décision n°2021-07 du comité syndical du Pays Sud Creusois en date du 18 mars 2021, portant modification des statuts du syndicat mixte du Pays Sud Creusois ;

Vu les articles L.5211-19 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), précision que toute modification statutaire d'un syndicat mixte doit être soumise au vote des membres du syndicat ;

Vu le courriel de notification du Pays Sud-Ouest en date du 19 juillet 2021 ;

Vu le projet de statuts annexé à la présente délibération ;

M. le Président indique que les statuts du Pays Sud Creusois sont soumis pour modification afin d'établir le nouveau siège à l'adresse suivante : La Passerelle, Esplanade François Mitterrand, à Aubusson (23200).

M. Le Président propose au Conseil communautaire de se prononcer favorablement sur cette modification statutaire (article 4).

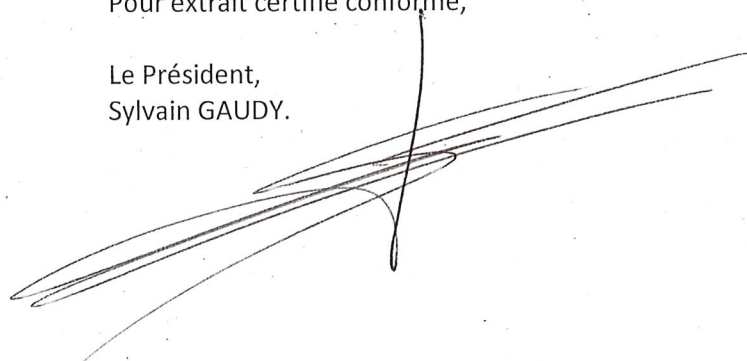
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois conformément aux modalités précitées.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvain GAUDY', written over the printed name of the President.